

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 16 janvier 2020 entre SNCF Gares & Connexions et la société CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée de 6 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 16 juillet 2025.

« Vente à emporter traditionnelle / vente à emporter thématique ; vente de boissons chaudes et de boissons fraîches »

Cet avenant, dont l'objet est de modifier les horaires d'ouverture de l'emplacement, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.